

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 22 juillet 2021

Date de convocation du conseil municipal : 12 juillet 2021

Présents : M. RINGUET, Maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT adjoints, MM. BARDET, GIVERNAUD.

Excusés : MM. AFONSO, PINAUD, JOFFRE, Mme BARRAT.

M. GIVERNAUD a été élu secrétaire de séance.

Vente d'une partie de domaine public au village de Pradeau :

l'enquête publique sur le projet d'aliénation d'une partie de domaine public a été réalisée du 10 mai au 25 mai inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation de cette partie de délaissé de voirie au profit de monsieur PERGAUD. Le conseil municipal se prononce favorablement à cette aliénation ainsi que sur le document établi par monsieur Chaigneau. Les frais de géomètre, de publicité, d'enquête publique, de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Désignation d'un délégué au syndicat Gartempe-Sédelle : monsieur GIVERNAUD représentera la commune auprès de ce syndicat.

Redevance télécoms 2021 : Le montant de la redevance due par Orange pour occupation du domaine public communal est de 715.69 euros.

Subvention exceptionnelle à l'Amicale Fleuratoise : madame Aurélie LAVAUD, présidente de l'association doit suivre une formation afin de pouvoir exploiter la licence IV appartenant à la commune. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'association afin de l'aider au financement de cette formation d'un coût de 590 euros.

Loyer au n°1, rue Etienne Louis Genty : ce bâtiment sera disponible à la location à partir du mois d'octobre, le montant du loyer est fixé à 380 euros.

Convention entretien et surveillance de l'assainissement non collectif partagé entre la commune et la communauté de communes : les conditions techniques et financières proposées par Evolis 23 pour l'entretien et la surveillance de ce dispositif d'assainissement non collectif ainsi que la répartition à 50/50 de la charge financière afférente à l'entretien sont acceptées.

Devis éclairage public au lotissement des Parinauds : le devis établi par le SDEC d'un montant de 3 578.09 € HT est accepté.

Remplacement des meubles et de l'électroménager du meublé au n°10, rue Jules Marouzeau : un devis a été demandé pour ce remplacement, quelques détails doivent être réglés avant la prise de décision.

Atelier : une relance auprès de l'entreprise DIJON BTP va être faite pour les travaux de démolition intérieure. Ensuite le dossier d'assainissement sera déposé auprès des services d'Evolis. Monsieur CHEVREUIL sera contacté pour établir le devis.